



MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL

Crédit d'investissement complémentaire relatif à la TransAgglo, secteur Croset-Platy

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le crédit complémentaire relatif à construction du tronçon Croset-Platy de la TransAgglo, en complément au message du 13 janvier 2020.

I. HISTORIQUE DU PROJET

Dans sa séance du 24 juin 2020, le Conseil général a octroyé un crédit d'investissement de 10'141'847 de francs pour la réalisation de TransAgglo sur le territoire villarois, dont 3'215'147 de francs pour le tronçon Croset-Platy, montant issu de l'estimation des coûts de l'avant-projet. Il s'agit de mesures du projet d'agglomération de 2^{ème} génération (PA2) pour laquelle des subventions de la Confédération et de l'Agglomération sont attendues.

Plus de 13 ans se sont écoulés depuis l'estimation du coût des mesures du PA2. Lors de l'examen préalable, plusieurs conditions ont été posées nécessitant de revoir le projet d'aménagement de manière notable. Le Service de l'environnement (SEn) notamment a exigé que soient intégrées les mesures de rétention nécessaires du ruisseau du Croset, en amont de la digue CFF. De surcroît, les renchérissements observés depuis 2020 ont conduit le bureau d'étude à revoir l'estimation financière du projet à la hausse.

Par conséquent, le Conseil communal sollicite le Conseil général pour un crédit complémentaire en vue du démarrage des travaux de génie civil encore cette année, s'agissant d'un maillon important de cet axe cyclable de l'agglomération attendu de longue date.



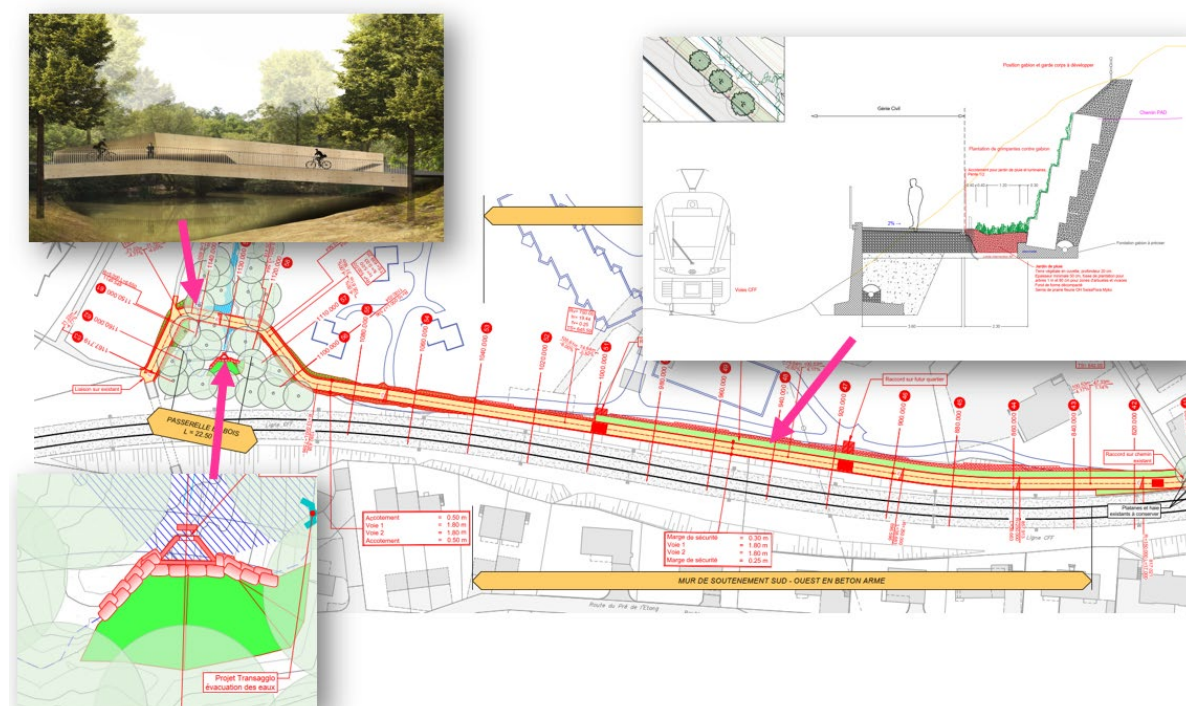
II. DESCRIPTION ET EVOLUTION DU PROJET

Le projet actuel est l'un des plus complexes de l'ensemble des tronçons de la TransAgglo. Sur une longueur totale de 1 160 mètres linéaires, les deux tiers se situent en milieu bâti et en flanc de coteau, donc dans une topographie de terrain particulièrement difficile. Ainsi, le projet comprend :

- une passerelle en bois de 23 mètres ;
- une passerelle en polymères renforcés de fibres de 16 mètres ;
- un ouvrage de rétention ;
- 200 mètres de murs de soutènement en béton armé en limite des voies CFF ;
- 150 mètres de murs de soutènement en gabions ;
- des travaux dans des secteurs complexes : en limite de voies CFF, à proximité d'une école et d'un centre sportif, et à proximité d'une halte ferroviaire et d'une route collectrice.

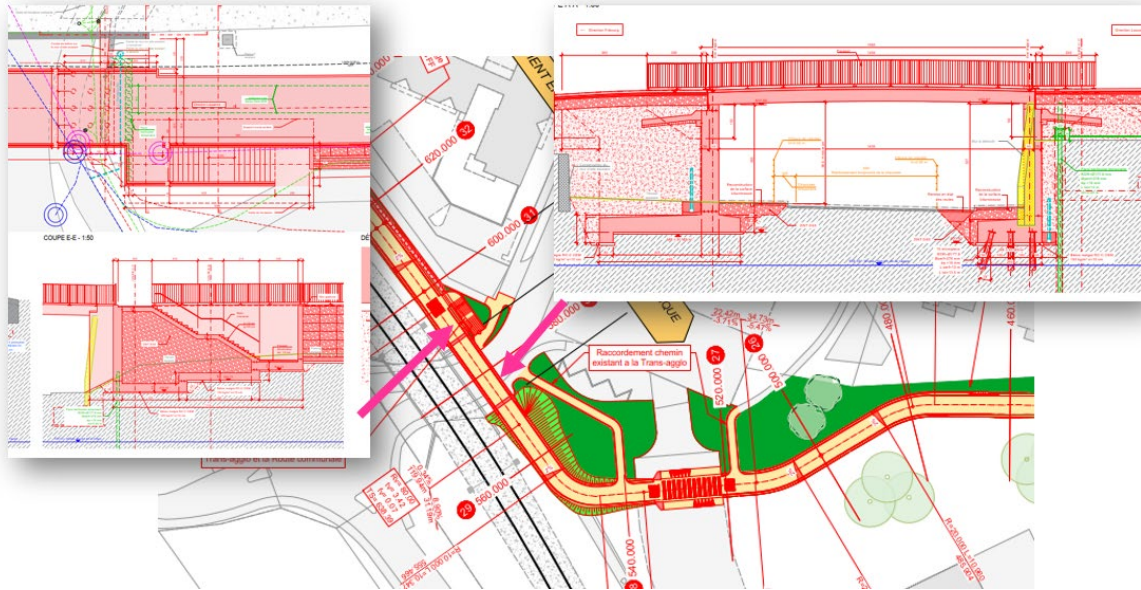
Il a été mis à l'enquête le 19 mai 2023 et n'a pas suscité d'opposition. Toutefois, des compléments ont encore été demandés par les instances cantonales en vue de l'approbation du dossier.

1. Secteur Les Balcons (Croset / PAD Vallon de Villars)



Diverses variantes ont été étudiées pour répondre aux exigences du SEn et demandes des riverains sur ce secteur. Finalement, le Conseil communal a opté pour la variante avec une passerelle en bois et un ouvrage de rétention, auxquels se rajoute un élargissement de la bande végétalisée dans le secteur des gabions pour favoriser la rétention des eaux pluviales. Ces 3 éléments, qui ne faisaient pas partie de l'avant-projet, contribuent fortement à l'augmentation des coûts du projet.

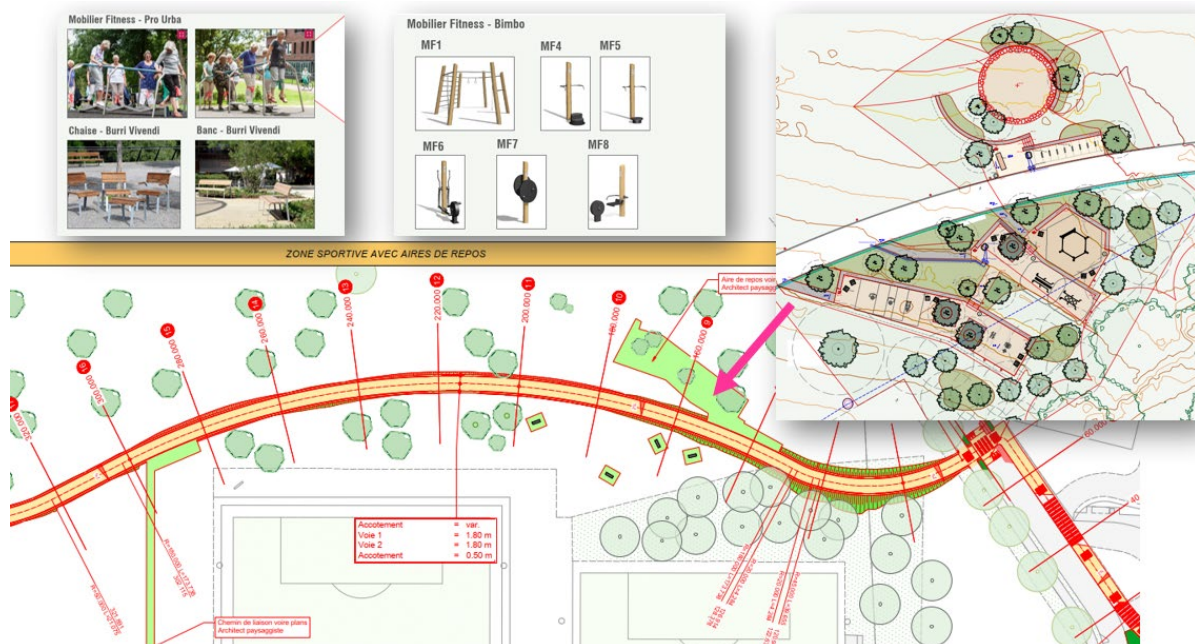
2. Secteur Les Jardins (Passerelle sur l'Allée du Château)



La création d'une passerelle au-dessus de l'Allée du Château faisait déjà partie de l'avant-projet. Les exigences de construction des CFF (car la passerelle est accolée à l'ouvrage CFF existant) ont fortement augmenté la complexité des travaux en sous-œuvre dans le secteur. De plus, l'Agglomération a exigé la réalisation d'un escalier permettant une liaison directe entre la gare et l'arrêt de bus sur l'Allée du Château. Ces éléments nouveaux contribuent également à l'augmentation du coût du projet.

Lors du développement du projet, le Conseil communal a opté pour une technologie innovatrice de réalisation du tablier avec un composé de polymères renforcés de fibres et de PET entièrement recyclés. Avec cette solution, le prédimensionnement effectué par le fournisseur donne un poids approximatif de 10 tonnes, ce qui correspond à un poids 5 fois plus léger environ que celui d'une structure mixte acier-béton. Pour un prix équivalent, cette structure plus légère aura pour avantage des opérations de montage simplifiées, pour limiter les impacts sur la circulation routière (interruptions du trafic notamment). De par son poids plus léger, une économie sur le coût de réalisation des culées sera générée.

3. Secteur Les Combes (Centre sportif du Platy)



Dans le cadre du mandat de l'architecte paysagiste, des optimisations ont été identifiées pour préserver au mieux les possibilités de développement de la zone d'intérêt général sise au nord du tracé et intégrer ces aires à la topographie du terrain et aux besoins identifiés sur le site sportif du Platy.

Un atelier participatif avec les associations actives sur le site sportif et la Commission des sports a eu lieu en mars 2023, avec pour objectif de mener des réflexions sur l'optimisation des infrastructures du site sportif du Platy. A l'issue du processus, 15 mesures ont été identifiées, dont la création d'un fitness extérieur, d'un emplacement de détente pour activités extérieures de type yoga ou pilates.

En conséquence, le Conseil communal a décidé d'implanter seulement 2 aires : une aire de détente « au-dessus » des terrains de foot, avec un espace pour la pratique du yoga, du pilates ou d'une activité similaire, et une aire de fitness extérieur pour les seniors avec du mobilier adapté. Ces aménagements s'intègrent parfaitement à la topographie du terrain existant et les différences de niveau sont traitées avec des murets en pierres sèches de Tatüren.

A noter que ces deux infrastructures figurent également dans les concepts pour le bien-être personnel, mesures du Concept Senior+, adopté par le Conseil communal en juin 2021.

4. Eclairage



En application des principes développés pour la TransAgglo, un concept d'éclairage a été développé pour créer une identité nocturne propre à la TransAgglo, qui soit attractive, chaleureuse, confortable et respectueuse de la biodiversité. Il consiste en la mise en place d'un balisage du cheminement jouant sur les transitions visuelles afin d'utiliser au maximum la capacité de l'œil humain à percevoir son environnement avec de basses luminances, en utilisant des hauteurs différenciées de luminaires.

Ce concept se décompose en 6 mesures :

- balisage lumineux de couleur rouge sur l'ensemble de la TransAgglo ;
- signalisation des croisements avec les axes routiers par des luminaires ayant une intensité plus élevée et une température de couleur particulière ;
- marquage des transitions avant et après un espace particulier par des bornes lumineuses basses ;
- éclairage des stations vélo sur détection de présence ;
- éclairage à la demande (bouton poussoir) des aires de jeux ;
- ambiances lumineuses spécifiques avec détection sur les aires de repos.

Ce concept a déjà été mis en œuvre pour le passage inférieur sous la route de Cormanon. Plus onéreux qu'un éclairage classique à la mise en œuvre, il permet toutefois de réduire drastiquement la consommation annuelle d'électricité (~280 W pour ce projet). En effet, alors qu'un candélabre standard de 6 mètres a une puissance de 15 W, la borne de balisage prévue dans le projet de la TransAgglo a une puissance de seulement 1.5 W.

III. DEVIS TRANSAGGLO

Les coûts se basent sur les estimations des bureaux d'ingénieurs pour le dossier d'appel d'offres. Une marge d'approximation de 10 % a été considérée comme cela est usuel à ce niveau de planification.

Libellé	Devis du dossier d'appel d'offres	
Frais d'emprises	CHF	76 000 TTC
Travaux de génie civil piste de mobilité douce	CHF	3 500 000 TTC
Aménagements paysagers secteur Les Combes	CHF	200 000 TTC
Aménagements paysagers secteur Les Jardins	CHF	230 000 TTC
Aménagements paysagers secteur Les Balcons	CHF	165 000 TTC
Fourniture et pose de la passerelle en bois	CHF	125 000 TTC
Travaux de génie civil pour la passerelle en bois	CHF	220 000 TTC
Fourniture et pose de la passerelle en polymères	CHF	130 000 TTC
Travaux de génie civil pour la passerelle en polymères	CHF	550 000 TTC
Clôtures et garde de corps	CHF	305 000 TTC
Démolition et reconstruction des couverts privés	CHF	84 000 TTC
Défrichage	CHF	75 000 TTC
Marquages et signalisation	CHF	20 000 TTC
Emolument, perte de culture, expertises	CHF	50 000 TTC
Eclairage	CHF	310 000 TTC
Honoraires	CHF	600 000 TTC
Divers et imprévus	CHF	<u>650 000 TTC</u>
Coût total du projet	CHF	<u>7 290 000 TTC</u>

IV. DEVIS PLACE DETENTE/LOISIRS SECTEUR LES COMBES

Les coûts se basent sur les estimations des bureaux d'ingénieurs pour le dossier d'appel d'offres. Une marge d'approximation de 10 % environ a été considérée comme cela est usuel à ce niveau de planification.

Libellé	Devis d'appel d'offres	
Travaux de génie civil	CHF	75 000 TTC
Travaux d'aménagement paysagers	CHF	490 000 TTC
Fourniture et pose du mobilier urbain	CHF	100 000 TTC
Branchement sanitaire pour la fontaine	CHF	10 000 TTC
Honoraires	CHF	60 000 TTC
Divers et imprévus	CHF	<u>90 000 TTC</u>
Coût total du projet	CHF	<u>825 000 TTC</u>

V. FINANCEMENT

1. Subventionnement de la Confédération

Ce tronçon de la TransAgglo relève de 2 mesures de priorité A du PA2 :

- mesure 20.07 PA2 « Itinéraire MD Croset – Platy » ;
- mesure 20.08 PA2 « Itinéraire MD Halte VsG – Verger ».

Celles-ci étaient devisées à un montant total de 1'686'582 francs HT / (valeur 2011 hors renchérissement), soit 1'871'000 francs HT / 2'022'551 francs TTC (valeur oct. 2024).

La Confédération a évalué positivement le PA2 déposé par l'Agglomération de Fribourg en 2011. La Confédération accorde un taux de contribution de 40 % aux mesures infrastructurelles inscrites dans le PA2, le maximum attribué cette année-là, soit pour ces mesures un montant global d'environ **699'000 francs HT / 755'619 francs TTC** (valeur oct. 2024).

La réalisation des mesures du PA2 doit impérativement débuter avant le 31 décembre 2027 pour que le cofinancement fédéral puisse être assuré.

2. Cofinancement du Canton

Dans le but de soutenir la réalisation des voies de la mobilité douce, le Grand Conseil a voté le 20 avril 2021 un crédit d'engagement pour une participation financière à l'aménagement de la TransAgglo à hauteur de 15'850'000.- de francs, dont 9'310'000.- de francs pour la TransAgglo, en compensation des aménagements non réalisés sur les routes cantonales notamment.

De plus, la Loi sur la mobilité (LMob), entrée en vigueur en 2023, a pour objectif de favoriser la mobilité durable, d'améliorer la sécurité routière et de mieux répartir les tâches entre l'Etat et les communes. L'art. 172 LMob prévoit en particulier des dispositions pour le financement par le Canton des pistes cyclables cantonales mixtes piétons-vélos, à charge du Canton à 100 % hors localité et pour les 2/3 en localité. Après la déduction du subventionnement de la Confédération, les coûts du projet se montent à 6'534'381 francs TTC, dont 2/3 au moins à la charge du Canton. À ce titre, le montant de **4'356'254 francs TTC** au moins est attendu pour le projet de la TransAgglo qui nous concerne.

Comme relevé dans le message 2023-DIME-97 du 12 mars 2024 du Conseil d'Etat au Grand Conseil, relatif à l'octroi d'une aide aux investissements aux entités responsables de la mise en œuvre de mesures de projets d'agglomération 2024 à 2027, il est connu que *« pour les projets d'agglomération, il faut s'attendre à ce qu'un grand nombre de ces estimations de coûts d'investissement doivent être corrigées à la lumière de la situation actuelle. En effet, d'une part, un laps de temps relativement long s'est écoulé depuis l'établissement de ces estimations et, d'autre part, l'expérience démontre que les projets subissent certains changements »*.

En l'occurrence, les montants des mesures du PA2, définis en 2011 sur la base d'études sommaires, sont d'une manière générale sous-évalués par rapport aux mesures des PA3 et PA4 qui ont bénéficié d'études de faisabilité plus poussées. Dès lors, le Grand Conseil a voté en mai 2024 une nouvelle aide financière aux agglomérations basée sur la nouvelle loi sur la mobilité, pour un montant de 29 millions de francs.

L'Agglomération de Fribourg a estimé que la participation financière du Canton basée sur la LMob pourrait se monter à plus de 5.8 millions de francs, ce qui maintiendrait grosso-modo la charge financière de la Commune à la part prévue lors de l'octroi du crédit par le Conseil général le 24 juin 2020. En juin 2024, le Conseil communal a écrit à la DIME pour une demande de cofinancement du projet. Une relance a été envoyée le 26 novembre 2024. A ce jour, la Commune reste dans l'attente de l'approbation du dossier d'enquête et d'une réponse à sa demande de cofinancement.

Ainsi, après déduction de la subvention de la Confédération, le coût de la TransAgglo s'élève à environ 6,6 millions de francs. Conformément à la LMob, une participation financière du Canton couvrant au minimum les deux tiers des coûts du projet est attendue, soit au moins 4,4 millions de francs. Il resterait donc à la charge de la Commune environ 2,2 millions de francs avant la subvention de l'Agglomération de Fribourg.

3. Subventionnement de l'Agglomération

Le 18 mars 2021, le Conseil d'Agglomération de l'Agglomération de Fribourg a établi un arrêté de cofinancement pour les mesures 20.07 et 20.08 du PA2. Par celui-ci, le Comité d'Agglomération est autorisé à verser une subvention d'un montant de 1'566'000 francs (valeur

octobre 2011, hors renchérissement et hors TVA) à la Commune de Villars-sur-Glâne, étant précisé que « ce montant comprend une part de cofinancement fédéral de 585'000 francs ainsi qu'une subvention nette de l'Agglomération de Fribourg de 981'000 francs (valeur octobre 2011, hors renchérissement et hors TVA) ». Le Comité d'Agglomération est ainsi autorisé à financer au maximum une subvention nette de l'Agglomération de Fribourg de 981'000 francs (valeur octobre 2011, hors renchérissement et hors TVA).

Avec le renchérissement, la subvention maximale attendue se monte à 1'871'000 francs HT / 2'022'551 francs TTC (valeur oct. 2024). Après déduction de la participation de la Confédération d'environ **699'000 francs HT / 755'619 francs TTC** (valeur oct. 2024), cela correspond à un soutien net de l'Agglomération de **1'172'000 francs HT / 1'266'932 francs TTC** (valeur oct. 2024) pour le tronçon Croset-Platy de la TransAgglo.

La place de détente et de loisirs est également éligible à un subventionnement de l'Agglomération au titre de la mesure 4NP.07 du PA4 « Renforcement du lien entre mobilité douce, nature et paysage », qui a pour objectif de valoriser la qualité paysagère et naturelle des axes de mobilité douce dans l'agglomération. Pour cet objet, le soutien de l'Agglomération se monte à 50% des coûts d'étude et/ou de réalisation, avec un plafond de **114'000 francs HT / 123'234 francs TTC** (valeur oct. 2024). Une demande formelle de subvention sera faite par la Commune.

A noter que la Commune de Villars-sur-Glâne participe à hauteur de 15 % aux mesures d'infrastructure subventionnées par l'Agglomération de Fribourg.

4. Planification financière de la Commune

Sous le compte d'investissement 6150.5010.108 *Trans-Agglo, tronçon Croset-Platy* (report) sont prévus 2'785'000 francs en 2025, 215'000 francs ainsi qu'un complément de 2'935'000 francs en 2026, et le solde de 1'250'000.- francs en 2027, soit un montant total de **7'185'000 francs**.

VI. PLANNING PREVISIONNEL

- février 2025 appels d'offres pour les travaux de génie civil et paysagers
- mars 2025 approbation des plans par le canton
- mai 2025 adjudication des travaux de génie civil et paysagers
- septembre 2025 démarrage des travaux
- septembre 2027 fin des travaux

VII. CHARGES FINANCIÈRES

Les normes MCH2 fixent l'utilisation d'un crédit d'investissement à 5 ans après l'année de l'approbation. Sachant que le crédit initial a été accordé le 24 juin 2020, il est à présent nécessaire de le renouveler pour financer la réalisation du projet. Ainsi, les nouvelles charges

financières annulent et remplacent les charges initiales, et elles se présentent maintenant comme suit.

Projet TransAgglo

1.	Coûts du projet TransAgglo selon devis	CHF	7 290 000 TTC
2.	./. Cofinancement fédéral 40 % PA2 message du Conseil d'Agglomération du 18 mars 2021	CHF	- 755 619 TTC
3.	./. Subvention cantonale au minimum de 2/3 des Coûts du projet (1.) réduit du cofinancement fédéral (2.) soit 2/3 de CHF 6 534 381	CHF	- 4 356 254 TTC
4.	./. Subvention Agglomération 60 % PA2 message du Conseil d'Agglomération du 18 mars 2021	CHF	<u>- 1 266 932 TTC</u>

Solde à la charge exclusive de la Commune pour le projet de la TransAgglo	CHF	<u>911 195 TTC</u>
--	------------	---------------------------

Projet place de détente/loisirs

5.	Coûts du projet place de détente/loisirs selon devis	CHF	825 000 TTC
6.	./. Subvention Agglomération 4NP.07 du PA4	CHF	<u>- 123 234 TTC</u>

Solde à la charge exclusive de la Commune pour le projet place de détente/loisirs	CHF	<u>701 766 TTC</u>
--	------------	---------------------------

Demande de crédit d'investissement net pour les deux projets	CHF	1 612 961 TTC
---	------------	----------------------

Amortissement de 2,5 % par an sur CHF 911 195	CHF	22 780 TTC
--	-----	------------

Amortissement de 4,0 % par an sur CHF 701 766	CHF	28'070 TTC
--	-----	------------

Intérêts de 2% par an sur CHF 1 612 961	CHF	<u>32 259 TTC</u>
--	-----	-------------------

TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES ANNUELLES	CHF	83 109 TTC
		=====

Pour mémoire, dans le message approuvé le 24 juin 2020, le solde à charge de la Commune pour ce tronçon de la TransAgglo était évalué à 1'528'565.- francs TTC.

VIII. PROPOSITION

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à l'autoriser à recourir à l'emprunt à court terme de 8'115'000.- francs TTC jusqu'à réception des subventions du Canton et de l'Agglomération estimées à hauteur de 6'502'039 francs TTC. Cet emprunt devrait être réduit en l'espace d'une année environ après la fin des travaux à un montant net de 1'612'961 francs TTC, amortissable sur une durée de 40 ans à 2,5% pour la partie routes et sur 25 ans à 4 % pour la partie place de détente.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

La Conseillère communale
Responsable de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement


Francine Defferrard

Approuvé par le Conseil communal de Villars-sur-Glâne,
dans sa séance du 24 février 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire


Emmanuel Roulin



Le Syndic


Bruno Marmier

Annexe : - Arrêté du Conseil d'Agglomération de l'Agglomération de Fribourg du 18 mars 2021

AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu :

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations (LAgg ; RSF 140.2),
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo ; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (ReLCo ; RSF 140.11),
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg adoptés par le Conseil d'agglomération le 13 septembre 2018 et approuvés le 24 juin 2019 par le Conseil d'Etat,
- le Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA2),
- le Plan directeur régional d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg adopté par le Conseil d'agglomération le 13 octobre 2016 et approuvé par le Conseil d'Etat le 5 décembre 2016 (PDA),
- la Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg approuvée par le Conseil d'agglomération le 12 octobre 2016,

considérant :

- le message n° 6 du Comité d'agglomération du 15 septembre 2016,
- le message n° 48 du Comité d'agglomération du 26 novembre 2020
- le préavis de la Commission financière,
- le préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement,

arrête :

Article premier

¹ Le Comité d'agglomération est autorisé à verser au maximum une subvention d'un montant de CHF 1'566'000 (valeur 'octobre 2011', hors renchérissement et hors TVA) à la commune de Villars-sur-Glâne pour les mesures 20.07 « réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre le Croset et le Platy à Villars-sur-Glâne, le long de la ligne ferroviaire (TransAgglo) » et 20.08 « réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la halte de Villars-sur-Glâne et le Verger (TransAgglo) » du PA2.

² Ce montant comprend une part de cofinancement fédéral de CHF 585'000 (valeur 'octobre 2011, hors renchérissement et hors TVA) ainsi qu'une subvention nette de l'Agglomération de Fribourg de CHF 981'000 (valeur 'octobre 2011', hors renchérissement et hors TVA).

Art. 2

¹ Le Comité d'agglomération est autorisé à financer au maximum une subvention nette de l'Agglomération de Fribourg de CHF 981'000 (valeur 'octobre 2011', hors renchérissement et hors TVA) par emprunt bancaire.

² Cet investissement sera porté à la rubrique 650.522.64 du budget 2022 et amorti selon les prescriptions légales en vigueur

Art. 3

Le montant effectif de la subvention versée tiendra compte du renchérissement et de la TVA en vigueur lors du décompte final.

Fribourg, le 18 mars 2021

Au nom du Conseil d'agglomération
de l'Agglomération de Fribourg

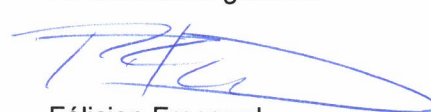
Le Président



Urs Hauswirth



Le Secrétaire général



Félicien Frossard